

CHARTRE RIWA MEUSE - GIMPE

	GIMPE (UWE)	RIWA-Meuse	Objectifs communs
1.	L'UWE est une union d'entreprises situées en Région wallonne et fonctionnant comme interface entre les entreprises et les autorités. Font partie de cette fédération, le GIMPE et le GISPE, groupements des industries et entreprises du bassin de la Meuse et de la Sambre pour la protection de l'environnement.	La RIWA-Meuse est une association de sociétés d'eau belges et néerlandaises qui utilisent l'eau de la Meuse comme matière première pour la production d'une eau potable qui répond aux normes imposées par la directive européenne. Au niveau du bassin hydrographique de la Meuse, plus de cinq millions de consommateurs dépendent de ce bien fondamental.	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les membres auprès des instances politiques, économiques et sociales. • Défendre et veiller à leurs intérêts. • Analyser les projets et les problèmes d'ordre public et influencer le bon déroulement des développements des réalisations. • Informer et conseiller les membres sur les lois, réglementations et projets récents.
2.	Le GIMPE a été créé en 1951. Il participe notamment à l'élaboration de contrats de rivière applicables aux sous-bassins hydrographiques de la Meuse.	La RIWA a été créée en 1950. Elle fournit des efforts financiers pour effectuer des recherches scientifiques et maintenir un vaste réseau de mesures.	Mettre en commun les compétences en vue de favoriser des actions et projets visant à améliorer la qualité de l'eau de Meuse
3.	Il possède, de par ses membres, les compétences nécessaires qu'il met à disposition lors des différents développements en matière de gestion totale de l'eau au niveau du bassin hydrographique de la Meuse.	Elle possède, de par ses membres, les compétences nécessaires qu'elle met à disposition lors des différents développements en matière de gestion totale de l'eau au niveau du bassin hydrographique de la Meuse.	Echange d'information et participation à des groupes de travail et d'étude destinés à garantir le respect des législations et la défense des intérêts représentés.
4.	Au niveau interrégional et international, il entretient des contacts et échange des informations avec les organisations de défense d'intérêts concernées par le sujet	Au niveau interrégional et international, elle entretient des contacts et échange des informations avec les organisations de défense d'intérêts concernées par le sujet	Concertation périodique et coordination des développements. Le cas échéant, conclusion de partenariats et/ou d'autres formes de coopération.
5.	La formulation d'objectifs de qualité doit tenir compte d'investissements nécessaires destinés à prévenir la pollution de la Meuse, de leur faisabilité et des implications économiques (éviter toute distorsion de concurrence).	La formulation d'objectifs de qualité tient compte des valeurs limites, telles qu'elles figurent dans le 'Mémoire Meuse'.	Nécessité de définir en commun les valeurs limites dans le strict respect des législations européennes en veillant à prendre en considération les conditions exceptionnelles de débit caractérisant la Meuse. Coordination à propos des objectifs de qualité à définir et concertation sur le « Plan d'action Meuse 2 ».
6.	Pour augmenter l'efficacité du processus décisionnel en rapport avec la CIM, il insiste sur sa participation à la préparation de positions officielles afin d'y exprimer son point de vue à l'échelon régional.	Elle suit avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme les développements de la CIM et exerce une pression importante sur les pouvoirs publics et les politiques afin de défendre l'intérêt qu'elle porte sur l'eau potable	Sensibilisation de tous les riverains du bassin hydrographique de la Meuse, au rôle de chacun dans l'objectif d'atteindre une Meuse 'propre' (déversements ponctuels, déversements communaux, déversements 'diffus', ...) Participation à la préparation des décisions régionales dans le cadre de la CIPM.
7.	Un appel auprès des services régionaux pour promouvoir le respect des normes européennes et économiques, en informer ses membres et défendre des opinions pragmatiques argumentées objectivement en opposition aux prises de position trop idéalistes.	Un appel à inscrire davantage à l'ordre du jour les desiderata du secteur de l'eau potable en matière de normes de qualité et d'émission, ainsi qu'à entreprendre des actions et obtenir des résultats au lieu de s'occuper principalement d'adaptations et de rectifications administratives	Avoir un positionnement clair avant les réunions plénières des Etats et Régions, en formulant des propositions par consultations préalables.